

Communauté de Communes  
Thiers Dore et Montagne  
47 avenue du Général de Gaulle  
63300 THIERS  
04 73 53 24 71  
contact@cctdm.fr

### CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 NOVEMBRE 2018 à 18H30

**Séance présidée par :** Tony BERNARD, Président

**Date de la convocation :** 31 octobre 2018

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 8 novembre 2018 à 18h30, Salle des Fêtes de Viscomtat.

#### Conseiller.e.s présent.e.s :

Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Marcel BARGEON, Jean-Pierre DUBOST, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Marc DELPOSEN, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Gérard GRILLE, Aline LEBREF, Ghislaine DUBIEN, Beatrice ADAMY, Michel GONIN, Eric CABROLIER, Jany BROUSSE, Jacques COUDOUR, Patrick SAUZEDDE, Bernard VIGNAUD, Pépita RODRIGUEZ, Patrick SOLEILLANT, Bernard GARCIA, Daniel BALISONI, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Serge THEALLIER, Claude NOWOTNY, Abdelhraman MEFTAH, Nicole GIRY, Stéphane RODIER, Martine MUNOZ, Paul SABATIER, Jean-Pierre MOUCHARDIAS, Marie-Noëlle BONNARD, Benoît GENEIX, Jacqueline MALOCHET, Claude GOUILLON-CHENOT, Thierry BARTHELEMY, Farida LAÏD, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

#### Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Jeannine SUAREZ à Catherine MAZELLIER  
Serge PERCHE à Jean-Pierre DUBOST  
Philippe OSSEDAT à Frédérique BARADUC,  
Hélène BOUDON à Claude GOUILLON-CHENOT  
Thierry DEGLON à Benoit GENEIX  
Françoise KORCZENIUK à Thierry BARTHELEMY

**Conseiller.e.s absent.e.s :** Daniel LAFAY, Philippe BLANCHOZ, André IMBERDIS, Jean-Louis GADOUX, Didier ROMEUF, Paul PERRIN, Carine BRODIN.

**Conseiller.e.s suppléant.e.s ayant voix délibérantes :** Stéphanie BERNARD, Joëlle MYE, Emilien COUPERIER.

**Secrétaire de séance :** Thomas BARNERIAS.

Conseillers en exercice :

58

Conseillers présents :

45

Suppléants ayant voix  
délibérantes :

3

Conseillers représentés :

6

Total votants :

54

**APPROBATION DES AVENANTS N°3 AUX CONVENTIONS DE GESTION  
D'EXERCICE DE LA COMPÉTENCE  
ÉCONOMIE AVEC LES COMMUNES DE PUY-GUILLAUME  
ET SAINT-RÉMY-SUR-DUROLLE**

**Rapporteur : Tony BERNARD, Président**

**Vu** la délibération n°20170601-9 relative à la signature d'une convention de gestion avec les communes de Puy Guillaume et Saint-Rémy-sur-Durolle pour l'exercice de la compétence obligatoire en 2017 (zones d'activités),

**Vu** les rapports de CLECT n° 1 et n°2 approuvé à l'unanimité par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées le 5 octobre 2017,

**Vu** la délibération n° 20171213-26 relative à la prolongation par avenant des conventions de gestion avec les communes de Puy-Guillaume et Saint-Rémy-sur-Durolle pour une durée de 3 mois (1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2018),

**Vu** la délibération n° 20180531-12 relative à la prolongation par avenant des conventions de gestion avec les communes de Puy-Guillaume et Saint-Rémy-sur-Durolle pour une durée de 6 mois (1<sup>er</sup> avril au 30 septembre 2018).

**Considérant** que les transferts effectifs (contrats repris au nom de la Communauté de Communes, fluide, maintenance, convention de mise à disposition d'agent...) ne sont pas effectués,

**Considérant** qu'il convient d'assurer la continuité du service et de l'action publique, il est proposé au Conseil la signature d'un avenant de 3 mois aux conventions visées.

Ayant entendu l'exposé qui précède, le Président invite l'assemblée à débattre.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** les avenants n° 3 aux conventions de gestion pour l'exercice de la compétence Zones d'Activités Economiques avec les Communes de Puy-Guillaume et Saint-Rémy-sur-Durolle pour une durée de 3 mois, soit jusqu'au 31 décembre 2018,
- **Autorise** le Président ou son représentant à signer les deux avenants.

TOTAL VOTANTS : 54	Conseillers présents : 48	Représentés : 6	Non-participation :
<b>TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 54</b>	Pour : 54	Contre :	
Abstention :			

*Pour ampliation certifiée conforme,*

Le Président,



Tony BERNARD,  
Maire de Châteldon